



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Délibération N° DEL_076_2023 – Participation des communes à la prise en charge des frais de personnel AESH pour les enfants scolarisés en classe ULIS sur le temps de restauration scolaire

1 DOCUMENT – Publié le 05 octobre 2023



DEL_076_2023_Participation_frais_personnel_AESH_enfants_ULIS_restaurant_scolaire.pdf
(.pdf, 149,8 ko)



TÉLÉCHARGER



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00

Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE